



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL**

Conseil du **20 décembre 2017**

Délibération n° 2017-2413

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Contrat de plan Etat-Région 2015-2020 - Opération Transpolis - Individualisation totale de l'autorisation de programme - Attribution de subventions d'équipement à l'Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux (IFSTTAR) et à la société par actions simplifiées Transpolis pour la réalisation des projets I4C-M et TEC

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

**Rapporteur** : Madame la Vice-Présidente Bouzerda

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : samedi 16 décembre 2017

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : jeudi 21 décembre 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Mme Dognin-Sauze, M. Colin, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Barge, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Barret, Berthilier, Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Broliquier, Mme Burricand, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mme Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, M. Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Girard, Gomez, Gouverneyre, Guillard, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Lebuhotel, Mme Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Petit, Mmes Peytavin, Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Sécheresse, Mme Servien, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Philip (pouvoir à M. Longueval), Galliano (pouvoir à Mme Glatard), Mme Cardona (pouvoir à Mme Poulain), MM. Pouzol (pouvoir à M. Suchet), Bernard (pouvoir à Mme Laurent), Mmes Balas (pouvoir à M. Barret), Basdereff (pouvoir à M. Petit), Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), Berra (pouvoir à M. Blache), Brugnera (pouvoir à Mme David), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Burillon (pouvoir à Mme Bouzerda), MM. Butin (pouvoir à M. Coulon), Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Crespy (pouvoir à Mme Gardon-Chemain), MM. Devinaz (pouvoir à Mme Gandolfi), Fenech (pouvoir à Mme de Lavernée), Forissier (pouvoir à M. Cochet), Fromain (pouvoir à Mme Corsale), Gillet (pouvoir à M. Geourjon), Mme Guillemot (pouvoir à Mme Jannot), MM. Guimet (pouvoir à M. Grivel), Hamelin (pouvoir à M. Guillard), Mmes Le Franc (pouvoir à M. Berthilier), Lecerf (pouvoir à M. Gomez), M. Odo (pouvoir à M. Moroge), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Gachet), Piantoni (pouvoir à Mme Michonneau), Picard (pouvoir à Mme Peytavin), MM. Piegay (pouvoir à M. Moretton), Rantonnet (pouvoir à Mme Fautra), Rudigoz (pouvoir à Mme Panassier), Mme Runel (pouvoir à Mme Peillon), M. Sannino (pouvoir à M. Blachier), Mme Sarselli (pouvoir à M. Vincendet), MM. Sturla (pouvoir à Mme Varenne), Vergiat (pouvoir à M. David), Mme Vullien (pouvoir à M. Vincent).

Absents non excusés : MM. Charles, Calvel, Aggoun, Boudot, Bravo, Casola, Genin, Mme Ghemri, M. Passi, Mme Tifra.

**Conseil du 20 décembre 2017****Délibération n° 2017-2413**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Contrat de plan Etat-Région 2015-2020 - Opération Transpolis - Individualisation totale de l'autorisation de programme - Attribution de subventions d'équipement à l'Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux (IFSTTAR) et à la société par actions simplifiées Transpolis pour la réalisation des projets I4C-M et TEC**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 23 novembre 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

**I - Contexte**

Le contrat métropolitain 2016-2020, portant déclinaison du 6° contrat de plan Etat-Région (CPER), a fait l'objet d'une délibération n° 2015-0658 du Conseil de la Métropole du 21 septembre 2015.

Concernant le volet enseignement supérieur et recherche, ce contrat précise 3 grands objectifs stratégiques, définis par les partenaires que sont l'Etat, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la Métropole de Lyon :

- soutenir la compétitivité et l'attractivité des territoires,
- offrir aux acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche des campus attractifs et fonctionnels,
- soutenir une politique de site dynamique et cohérente.

Ce contrat mentionne également l'engagement financier de la Métropole sur le volet enseignement supérieur et recherche qui s'élève à 44,66 M€ (hors financement du Centre international de recherche sur le cancer) sur 16 opérations qui répondent aux exigences suivantes :

- conforter la politique de structuration du site universitaire portée par l'Université de Lyon,
- renforcer l'attractivité économique du territoire, notamment par le biais des filières sciences de la vie et des cleantech,
- renforcer la visibilité et la masse critique en termes de recherche des campus moteurs de l'Université de Lyon (LyonTech-La Doua et Charles Mérieux) et concourir à la mutualisation des infrastructures entre établissements publics et privés,
- conforter l'attractivité du site de l'Université de Lyon pour les étudiants.

La présente délibération concerne le projet Transpolis, qui vise à développer une plateforme d'essais et mettant en œuvre des démonstrateurs nécessaires au déploiement d'innovations dans le domaine des transports et de la mobilité, axes forts de la stratégie métropolitaine en matière de ville intelligente et durable.

**II - Le projet Transpolis**

Le projet Transpolis est une plate-forme technologique et d'expérimentation pour tester des solutions de transport innovantes, en réponse aux transitions numérique, énergétique et démographique que connaissent les grandes aires urbaines. Il s'agit d'un outil mutualisé entre les acteurs industriels et de recherche réunis dans le pôle de compétitivité "LUTB Transport & Mobility Systems", afin d'assurer la pérennité et le développement des activités de recherches et développement (R&D) et industrielles de la filière française des transports collectifs de personnes et de marchandises.

Ce projet a été sélectionné en 2009 dans le cadre de l'appel à projets "plates-formes mutualisées d'innovation" lancé par l'Etat et la Caisse des dépôts et consignations au titre du Fonds unique interministériel.

L'objectif de Transpolis est de constituer un centre européen d'expérimentations dans le domaine des futurs systèmes de transport de marchandises et de personnes en ville. Ce centre doit participer au développement de véhicules industriels urbains plus écologiques et de systèmes de transports en commun plus efficaces.

Il regroupera, fonctionnellement au sein d'une même entité, deux plateformes préexistantes et d'ores et déjà ouvertes à une communauté d'utilisateurs :

- le centre d'essais Renault Trucks, situé à la Valbonne, et composé de pistes routières (anneau de vitesse, sensibilité au salissement, rampes), pistes spécialisées (acoustique, faible adhérence) et pistes d'endurance (endurance accélérée). Ce centre est exploité par la SAS Transpolis, fondée en 2011 pour offrir à une communauté ouverte d'utilisateurs l'ensemble de ces moyens de développement et de recherche,

- la plate-forme du laboratoire Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité (INRETS) - équipements de la route (LIER), opérateur d'infrastructures d'essais de chocs, et filiale de l'Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux (IFSTTAR) et du Syndicat des équipements de la route (SER). Cette plateforme, située à proximité de l'aéroport de Saint-Exupéry, sera déplacée sur le site des Fromentaux, permettant de construire de nouveaux ensembles dédiés à la recherche.

Le site des Fromentaux abritera 2 ensembles complémentaires :

- le projet IFSTTAR Innovation for city move (I4C-M), construit sous maîtrise d'ouvrage publique de l'IFSTTAR et comprenant la plate-forme "systèmes urbains" et la plate-forme "sécurité et sûreté" correspondant au déménagement des pistes de Saint-Exupéry,

- le projet Transpolis engineering center (TEC), construit sous maîtrise d'ouvrage privée de la SAS Transpolis, et correspondant à la nouvelle plate-forme d'essais "architecture et confort" et les bâtiments d'accueil et d'ateliers pour la préparation des véhicules et des essais.

La présente délibération a pour objet d'approuver la participation financière de la Métropole à la réalisation des opérations I4C-M et TEC.

### **III - Description de l'opération I4C-M**

L'IFSTTAR est un établissement public à caractère scientifique et technique (EPST). Son objet est d'assurer l'interface entre la communauté de la recherche publique active dans le domaine des transports collectifs de personnes et de marchandises (universités, écoles d'ingénieurs, établissements de recherche) et le secteur économique.

Il est le maître d'ouvrage de la réalisation du projet I4C-M, dans son volet infrastructures comme dans celui relatif à l'acquisition des équipements scientifiques.

Dans ce cadre, la Métropole financera la réalisation d'infrastructures techniques et l'acquisition d'équipements scientifiques. Ces outils seront destinés à être utilisés par les partenaires du projet Transpolis et ouverts à des tiers.

Le projet I4C-M comprend :

- un plateau technique "sécurité et sûreté" pour la réalisation d'essais de chocs de véhicules sur équipements routiers de sécurité (marquage CE des produits), d'études de développement d'équipements routiers de sécurité innovants ou pour l'amélioration de dispositifs existants ou en cours de développement (simulations numériques), d'études pour l'acceptabilité, le diagnostic et la validation de concepts ergonomiques pour les moyens de transports,

- un plateau technique "systèmes urbains" permettant la réalisation d'études et de recherches en matière de simulation de mobilité urbaine à l'échelle 1, avec la possibilité d'évaluer in situ les solutions de transport innovantes, d'aménagement urbain et de nouveaux services à la mobilité utilisant les technologies de l'information et de la communication (TIC).

Le budget prévisionnel du projet I4C-M s'élève à 10 150 000 €HT pour une subvention de la Métropole de 750 000 €.

Cette aide est allouée sur la base régime cadre exempté n° SA.40391 d'aides à la recherche, au développement et à l'innovation, pris sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n° 651/2014 adopté par la Commission européenne le 17 juin 2014 et publié au Journal officiel de l'Union européenne (JOUE) le 26 juin 2014 et, plus précisément, sur la base de son annexe V applicable aux organismes de recherche.

Le calendrier prévisionnel du projet I4C-M prévoit une livraison en juillet 2019.

Le budget prévisionnel du projet I4C-M est le suivant :

Dépenses	Montant (en k€ HT)	Recettes (k€)	Montant (en k€ HT)
études	790	Région Auvergne-Rhône-Alpes	3 900
travaux généraux et zone accueil	3 228	Région Auvergne-Rhône-Alpes (CPER)	1 500
travaux plateforme " sécurité et sûreté "	2 454	Département de l'Ain (CPER)	1 500
travaux plateforme "systèmes urbains"	3 153	Communauté de communes de la Plaine de l'Ain	1 200
équipements scientifiques et branchements	525	Métropole de Lyon (CPER)	750
		Etat (CPER)	500
		fonds propres IFSTTAR	800
<b>Total</b>	<b>10 150</b>	<b>Total</b>	<b>10 150</b>

#### IV - Description de l'opération TEC

La société SAS Transpolis a pour vocation d'offrir à une communauté ouverte d'utilisateurs, entreprises de petite et moyenne taille notamment, associés ou non, l'accès à ses importantes ressources (location d'équipements, prestations, services) leur permettant de mener à bien leurs projets d'innovation.

Son objet social est l'exploitation d'infrastructures de développement et d'expérimentation des systèmes de transports collectifs urbains des personnes et des marchandises afin d'assurer leur étude, d'en accueillir les prototypes et d'assurer leur validation, promotion et exploitation commerciale ainsi que la conduite d'activités de recherche et développement dans le domaine des systèmes de transports collectifs urbains des personnes et des marchandises.

Au 31 décembre 2016, son actionariat est composé d'acteurs de la recherche (IFSTTAR), de petites et moyennes entreprises/entreprises de taille intermédiaire (PME/ETI) (Adetel group, Eve system, Vibratec, Hikob), de l'assurance et de la banque (Caisse des dépôts et consignations, Groupama), de grandes entreprises (Colas, Aixam, Renault Trucks, Vicat) et du Syndicat des équipements de la route pour un capital social de 2 823 190 €.

Elle est maître d'ouvrage de la réalisation du projet TEC, tant dans son volet infrastructures que dans celui relatif à l'acquisition d'équipements scientifiques.

Dans le cadre du projet TEC, la Métropole financera la réalisation d'infrastructures techniques et l'acquisition d'équipements scientifiques. Ces outils seront destinés à être utilisés par les partenaires du projet Transpolis et ouverts à des tiers.

Le projet TEC est organisé autour d'une plate-forme "architecture et confort" et des bâtiments d'accueil et ateliers pour la préparation des véhicules et des essais. La plate-forme "architecture et confort" permettra la réalisation d'essais de qualification de véhicules dans différentes situations de roulage pour différents types de véhicules de transport de personnes ou de marchandises, légers ou lourds, autonomes, connectés ou semi-autonomes.

Le budget prévisionnel du projet TEC s'élève à 8 312 000 €HT pour une subvention de la Métropole de 750 000 €.

Cette aide est allouée sur la base du régime cadre exempté n° SA.40391 d'aides à la recherche, au développement et à l'innovation, pris sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n° 651/2014 adopté par la Commission européenne le 17 juin 2014 et publié au JOUE le 26 juin 2014 et, plus précisément, sur sa partie 5.2.3 relative aux aides en faveur des pôles d'innovation.

Le calendrier prévisionnel du projet TEC prévoit une livraison en décembre 2019.

Le budget prévisionnel du projet TEC est le suivant :

Dépenses	Montant (en k€HT)	Recettes	Montant (en k€HT)
études	611	Etat - Direction générale des entreprises (DGE)	1 748
travaux plateforme "architecture et confort"	3 274	Communauté de communes de la Plaine de l'Ain	500
travaux bâtiments, bureaux, atelier et aménagements	2 005	Métropole de Lyon (CPER)	750
équipements scientifiques et équipements plateforme	2 172	financement propre SAS Transpolis	5 064
<b>Total dépenses éligibles</b>	<b>8 062</b>		
apport en nature actionnaires SAS Transpolis	250	apport en nature actionnaires SAS Transpolis	250
<b>Total</b>	<b>8 312</b>	<b>Total</b>	<b>8 312</b>

Eu égard à l'intérêt du projet et aux engagements de la Métropole dans le cadre du CPER 2015-2020, il est proposé d'attribuer :

- une subvention d'investissement de 750 000 € au profit de l'Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux (IFSTTAR) pour la réalisation de l'opération I4C-M,
- une subvention d'investissement de 750 000 € au profit de la SAS Transpolis pour la réalisation de l'opération TEC ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

#### DELIBERE

**1° - Approuve** le projet Transpolis, tel que prévu au contrat métropolitain 2016-2020 portant déclinaison du contrat de plan Etat-Région (CPER) 2015-2020 - volet "recherche, enseignement supérieur et innovation", et décomposé en 2 opérations distinctes : I4C-M et TEC.

**2° - Décide** l'individualisation totale de l'autorisation de programme globale P03 - Soutien à l'enseignement supérieur, recherche, hôpitaux, pour un montant de 1 500 000 € en dépenses au budget principal, sur l'opération n° 0P0202796 selon l'échéancier suivant :

- 200 000 € en 2017,
- 750 000 € en 2018,
- 550 000 € en 2019.

**3° - Approuve :**

a) - l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 750 000 € au profit de l'Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux (IFSTTAR) pour la réalisation du projet I4C-M pour la période 2017 à 2019,

b) - l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 750 000 € au profit de la SAS Transpolis pour la réalisation du projet TEC pour la période 2017 à 2019,

c) - la convention cadre entre l'Etat, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la Métropole de Lyon, le Conseil départemental de l'Ain, la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain, l'IFSTTAR et l'Université de Lyon, comprenant les engagements de tous les partenaires pour la réalisation du projet I4C-M,

d) - la convention à passer entre la Métropole et l'IFSTTAR pour la réalisation du projet I4C-M définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention,

e) - la convention à passer entre la Métropole et la SAS Transpolis pour la réalisation du projet TEC définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

**4° - Autorise** monsieur le Président à signer lesdites conventions ainsi que toute décision relative à leur exécution.

**5° - La dépense** d'investissement de 1 500 000 € sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2017, 2018 et 2019 - comptes 204182 et 20422 - fonction 67 - opération n° 0P02O2796.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 21 décembre 2017.**